

Comment le Rapport Charpin entend « tuer » le solaire photovoltaïque au profit de l'électricité nucléaire ?

Résumé

Le Rapport de l'Inspection Générale des Finances concernant l'étude de la filière photovoltaïque mandatée par les Ministres de l'Economie et de l'Ecologie et réalisé sous la direction de M. Jean-Michel Charpin, a été rendu public le 3 septembre 2010.

Les principales préconisations de la Mission se résument à :

- une **régulation tarifaire** : application d'une baisse de tarifs immédiate, dégressivité automatique pour les installations en toiture, système d'appel d'offres pour les projets au sol ;
- un **contrôle des volumes** : l'instauration d'objectifs annuels compris entre 300MWc et 500MWc et la suppression potentielle des projets au sol ;
- une **orientation de la R&D** vers les grands industriels français.

Ces préconisations sont fondées sur 3 principaux constats présentés ci dessous, dont l'analyse semble parfois incomplète, souvent erronée et biaisée. A cet égard, il semble curieux que les Ministères aient confié la réalisation de ce rapport à Jean-Michel Charpin, dont les responsabilités passées (administrateur d'EDF entre 1998 et 2004, auteur en 2000 d'un rapport intitulé « Etude Economique Prospective de la Filière Electrique Nucléaire » dans le quel il dénigrerait déjà le développement des énergies renouvelables) et actuelles (administrateur d'ERDF), sont de natures à constituer des conflits d'intérêt majeurs.

Le photovoltaïque, un enjeu énergétique limité à moyen terme (page 7 du rapport)

En se fondant sur les objectifs du Grenelle de 5400MWc à horizon 2020, la Mission conclut que l'énergie photovoltaïque ne représentera alors que 1,2% de la consommation totale d'énergie en France. A l'appui de ce constat, un coût de l'électricité produite en France très faible et un ensoleillement jugé moyen qui n'incitent pas à développer cette énergie, arguments tous deux contestables :

- il suffit de considérer les investissements nucléaires à venir, tant en termes de réhabilitation et traitement des déchets, qu'en termes de nouvelles infrastructures, pour accroître très sensiblement le coût de l'électricité ;
- l'ensoleillement, s'il est certes plus faible que celui de nos voisins latins, est supérieur à celui de l'Allemagne, pays pourtant pionnier.

Par ailleurs, si l'on suit les recommandations de l'association Hespul d'atteindre 11GWc installés en 2020, la part du photovoltaïque dans la consommation totale d'énergie dépassera les 3% ; chiffre relativement proche de celui de l'Allemagne prévu pour 2012 (5%), dont la politique volontariste a favorisé cette énergie.

Ainsi, la place du photovoltaïque ne doit pas être considérée comme un constat, ou une hypothèse, mais plutôt comme la conséquence d'une politique énergétique à mettre en place.

Le coût du développement du photovoltaïque représente un « péril financier » à travers l'augmentation substantielle de la CSPE pour le consommateur final (pages 17 et suivantes)

S'il est indéniable que les projets photovoltaïques se sont multipliés à fin 2009, les chiffres avancés par la Mission doivent cependant être discutés : d'une part, les 4,8GWc évoqués reflètent moins une tendance qu'une précipitation des acteurs suite aux rumeurs avérées de baisse des tarifs ; d'autre part, la Mission semble sous-estimer les mécanismes de régulation du marché, à savoir les échecs des projets, d'autant plus grands qu'ils ont été précipités, les problématiques techniques, environnementales... qui sont le quotidien des acteurs.

Sur la base d'une explosion des projets, la Mission conclut que l'impact financier, à travers la CSPE, pour les consommateurs constituera un « péril financier » à horizon 2020, leur facture pouvant s'accroître de 200€ par foyer et par an.

Cette allégation est pourtant contredite par des informations de la CRE, rendues publiques par TECSOL le 3 septembre 2010 et selon lesquelles le photovoltaïque ne représente aujourd'hui que 5,7% de la CSPE, et un coût prévisionnel de 120,1 M€ en 2010 (soit 4€ par foyer) données sans doute disponibles lors de la rédaction du rapport.

De plus, les hypothèses de calcul retenues par la Mission sont largement remises en cause par le récent rapport d'Hespul d'août 2010 (Association spécialisée dans l'énergie solaire) : il aurait fallu par exemple tenir compte

du caractère décentralisé de la production photovoltaïque réduisant le coût de transport, et considérer que 70% de la production photovoltaïque coïncide avec des pics de consommation. L'absence de réflexion sur ces questions pourrait laisser supposer ou une certaine forme d'amateurisme ou un parti pris en faveur des énergies non renouvelables.

L'une des réponses de la Mission à ce péril financier consiste à exclure la centrale au sol du système de tarifs, ou, au mieux, à procéder exclusivement par appels d'offres, préconisation qui présente pourtant de grandes incohérences avec les propos préalables de la Mission.

Il faut en effet noter que l'appel d'offres consisterait à réduire le tarif de rachat de ce segment de marché qui, d'une part se rapproche le plus de la parité (200€/Mwh vs. 300€/Mwh à 400€/MWh pour les toitures) et d'autre part ne représente que 18% de la puissance dans la file d'attente : si cette proposition avait pour but de réduire la CSPE, son impact serait donc forcément limité. De plus, les PME, pourtant les plus à même de tirer vers le bas les tarifs grâce à leurs faibles coûts de structure et leur souplesse, ne peuvent résister dans un marché d'appel d'offres qui favorise naturellement les grands industriels. On peut donc s'interroger sur le véritable objectif de cette mesure.

La filière photovoltaïque a un impact mineur sur la création d'emplois et un impact négatif sur la balance commerciale française (page 23)

Si l'on considère une durée de 3 à 5 ans pour construire des usines de production, développer des centrales ou inventer un procédé innovant, il est regrettable que la mission se soit tenue à peine 2 ans après le démarrage réel de la filière. Ainsi, le nombre d'emplois limité (8 500) aujourd'hui ne reflète ni l'état de la filière établi par le SER en juillet 2010 ni les perspectives annoncées par l'EPIA (50 000 emplois à horizon 2020).

Face à ce qu'elle juge être un échec en termes d'emplois et d'impact sur la balance commerciale, la Mission préconise ainsi de « ne pas en faire trop aujourd'hui (ce qui) permet de se donner des marges de manœuvre pour pouvoir en faire davantage demain avec des technologies moins onéreuses, plus efficaces et plus propres ». Et pourtant, la Mission souhaiterait voir les Industries françaises attaquer le marché international : est ce réaliste en l'absence d'un marché domestique fort ?

Enfin, la Mission présente une industrie française qui a déjà capitulé face au « péril jaune », en supposant que tous les acteurs s'approvisionnent en Chine. C'est méconnaître certains fondamentaux des projets photovoltaïques, en particulier au sol, que sont la nécessité d'être homologués par les banques et les assurances, et de bénéficier d'une maintenance et d'une garantie à très longue échéance. Il est souvent plus raisonnable de sacrifier sa rentabilité au profit d'une plus grande assurance et d'une meilleure qualité.

- ⇒ **Si les principales recommandations de ce rapport étaient suivies d'effet, comme on peut le supposer suite aux premières mesures de l'arrêté du 1er septembre 2010, les impacts seraient fortement préjudiciables pour l'industrie photovoltaïque française. Il serait regrettable que les hypothèses et conclusions discutables de la Mission réduisent à néant les efforts humains et financiers de ces 3 dernières années de toute une filière qui espérait un soutien politique sans cesse annoncé.**